

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

EN MARGE DU CTR DU 1ER FEVRIER 2021 ...

En marge du CTR qu'il présidait ce jour, le Directeur général a apporté oralement quelques précisions quant aux données relatives à la gestion du fond de solidarité.

En date du 30 janvier environ 14 Mds d'euros ont été versés au titre des demandes faites par 1,9 millions d'entreprises . Cela a donné lieu à 7 millions de paiements.

Depuis janvier, 650 000 demandes ont été reçues et 400 000 ont été traitées et payées.

150 000 nécessitent un contrôle non automatisé. Le stock total actuel s'élève à un peu moins de 300 000 demandes et est en résorption.

Plus le montant des demandes est élevé plus le délai de paiement est long. 2/3 des demandes donnent lieu à un paiement dans les 3 jours qui suivent la réception, la très grande majorité dans la semaine qui suit.

Localement les SIE, PCE et BDV sont très lourdement impactés par la mission de gestion de ce fond.

La DGE, renforcée par les vérificateurs des Dircofi, des Bdv et de certaines BCR, est organisée en task force en charge des demandes comportant les plus gros montants et résultant des nouveaux dispositifs d'indemnisation à hauteur de 20 % du chiffre d'affaires et dont le nombre est en augmentation.

A la demande de l'alliance CFDT-CFTC, le Directeur s'est engagé à fournir des données précises et complètes par fiches.

Pour la CFTC DGFIP, alors même que la crise sanitaire continue de sévir, les agents des finances publiques restent mobilisés au cœur de la République pour maintenir l'économie sous perfusion. Il est regrettable qu'aucune reconnaissance, ne serait-ce même par une allusion médiatique aussi insuffisante soit-elle, ne vienne les mettre en lumière.

La CFTC est toujours à vos côtés.

N'hésitez pas à contacter vos correspondants.

<https://www.cftc-dgfip.fr/en-regions/>